



La deuxième table ronde portait sur la question :

**« Comment fait-on de l'anthropologie appliquée dans l'institution aujourd'hui ? »**

Elle réunissait G. Nicolau (anthropologue, présidente de l'ACAJ -Association des Chercheurs en Anthropologie Juridique), modératrice), S. Tessier (médecin et anthropologue, membre de l'ACAJ), J. Botimela Loteteka (juriste et anthropologue, membre de l'ACAJ), C. Désiré (anthropologue, membre de l'ACAJ), J. Lees (doctorante en anthropologie), C. Copola (formatrice à la prison des Baumettes), M. Fieulaine (alcoologue, anthropologue et membre de l'ANPAA), S. Longère (infirmier/président du Bus 31/32), M. Selim (anthropologue, membre de l'AFA) et J. Hayem (anthropologue, membre de l'AFA).

Au cours de cette table ronde chaque intervenant a, dans un premier temps, exposé sa pratique d'une anthropologie appliquée au sein de son association ou en relation avec l'institution.

Pour les associations portant sur des publics particuliers (consommateurs de drogues, d'alcool; population carcérale notamment), les intervenants ont évoqué leurs questionnements quant à l'ambiguïté d'une approche empathique et compréhensive de ces publics, qui vise à décrypter des comportements définis comme déviants par la société et à les accompagner, et qui s'exerce en opposition avec une pratique « traditionnelle » préventive, normative et souvent stigmatisante.

En ce qui concerne les intervenants ayant un statut de médiateur social ou culturel, les apports de l'anthropologie sont indéniables : outil de compréhension, elle permet une réflexivité et une mise en perspective de l'altérité qui rend leur action auprès des publics efficiente. De même la pratique de l'anthropologie au sein de sa propre discipline ou de son institution permet d'éclairer son fonctionnement sous un angle social et culturel.

Une demande a émergé de la part de certains participants de développer un rapprochement et un dialogue interdisciplinaire constructif avec les anthropologues.

Cependant des discussions animées ont suivi ces exposés qui interrogeaient de façon très aigüe la légitimité à dénommer anthropologie, une pratique hors cadre théorique et



méthodologique, qui s'exerce dans une perspective nécessairement pragmatique et orientée vers une attente de résultat et qui aboutit rarement à une production scientifique. Des questions ont été soulevées qui ont laissé en suspens le débat :

- Que signifie dans ce contexte l'expression « production de savoir » ?
- La production des connaissances issues de ces nouvelles pratiques constituent-elles un savoir anthropologique ?
- Quelle valeur scientifique leur accorder ?
- Quelle est la finalité d'une anthropologie appliquée ?
- Qu'en est-il des traces tangibles de ses pratiques et de ces savoirs s'ils ne sont pas valorisés par des publications ?

En conclusion, si la nécessité d'une sensibilisation à l'approche anthropologique dès l'école primaire est reconnue unanimement, A. Soucaille a souligné qu'il s'agit d'une initiation à la démarche anthropologique en tant que regard distancié et en aucun cas de dispenser un savoir. Cela introduit la distinction fondamentale entre ce qui s'apparente à des pratiques anthropologiques et ce qui relève des modes de production de la connaissance l'anthropologique. Si certaines pratiques au sein de ces associations relèvent du savoir-faire de l'anthropologue (la médiation...) et conduisent à l'énoncé de savoirs concrets sur la culture des autres et opérants dans le cadre de l'activité de l'association, s'agit-il pour autant d'une production à caractère scientifique ?

C'est peut-être là tout l'enjeu de l'anthropologie de demain : la formation en anthropologie n'est pas la délivrance d'un savoir mais un apprentissage intellectuel de mise à distance de la réalité observée et des outils pour la penser, la conceptualiser et l'interpréter.